

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2131

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Gaillot, M. Orphelin, M. Julien-Laferrière, M. Villani et  
Mme Chapelier

-----

**ARTICLE 4**

À la seconde phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« et les règles applicables aux énergies renouvelables incorporées aux énergies fossiles »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'incorporation d'agrocarburants dans les énergies fossiles ne peut servir de prétexte au maintien de publicités en faveur des énergies fossiles.